



Mon employeur fume dans le restaurant et à la réception de l'hôtel, sous prétexte qu'il a le droit parce qu'il est chez lui.

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 janvier 2010

Bonjour,

Je suis salariée réceptionniste dans un hôtel restaurant dans le Gard.

Il se trouve que mon employeur fume dans le restaurant et à la réception de l'hôtel, sous prétexte qu'il a le droit parce qu'il est chez lui.

Depuis la loi interdisant de fumer, aucun client ni le personnel ne s'est permis de fumer.

Que doit-on faire pour que cette loi soit respectée ?

Merci pour votre réponse.

Réponse :

Pour que la loi soit respectée, vous devez demander à l'inspection du travail de constater et éventuellement sanctionner, mais surtout de faire cesser l'infraction. L'idéal serait que vous ne soyez pas seule à effectuer cette démarche.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, DNF pourra vous aider à monter un dossier pour arriver à vos fins, y compris en faisant intervenir la justice si nécessaire.